

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 30 OCTOBRE 2018

Lieu : centre d'accueil à COURVIERES - 20 h.

Votants :

Bannans	Claude Dussouillez	X
	Louis Girod	X
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	X
Boujailles	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	X
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
Bulle	Michel Gresset	Pouvoir à D. Ménétrier
	Dominique Ménétrier	X
Courvières		
	Eric Liégeon	X
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X
	Jean-Claude Trouttet	X

Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à G. Perrin
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à B. Trouttet
	Maud Franey-Saillard	X
	Guy Perrin	X
	Hélène Poulin	X
	Bruno Trouttet	X
	Denis Vallet	X
La Rivière Drugeon	Hervé Claudet	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
Vaux et Chantegrue	Pascal Lanquetin	X
	Pierre Nicod	X
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Monique Brulport.

Ordre du jour :

INTERVENTION DE MR LE SOUS-PREFET

PRESENTATION DE LA DEMARCHE PAR PROFORET (association des entrepreneurs de travaux forestiers de Franche-Comté)

APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 2 OCTOBRE 2018

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

Modification du conseil communautaire suite à élections partielles à Courvières

Attribution des fonds de concours 2018 aux communes de la CFD

MILIEUX NATURELS

Désignation de 2 délégués titulaires & 2 suppléants au syndicat mixte Haut-Doubs Loue

ZAE à bulle

Demande de subvention FISAC (*Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce*) par l'entreprise Simplement Chocolat

Vente du lot n° 26 à la SARL Simplement Chocolat

SPORT – JEUNESSE - SOLIDARITÉ

Renouvellement du contrat de travail de Mr David Reymond

Renouvellement de l'adhésion au dispositif départemental d'apprentissage du ski de fond

RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES DE FRASNE-BOUVERANS

Embauche d'un conservateur : modalités et rémunération

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

PLUi : réunion publique le 15 novembre à 19 h 30 à Bulle

Mr le Maire de Courvières souhaite la bienvenue à l'assemblée et tient à saluer les nouveaux élus du village suite aux élections partielles du 7 octobre, en soulignant leur engagement et leur sens des responsabilités. Il remercie Mme Dominique Geissbühler de sa présence ainsi que Mr Bernard Girard, 1^{er} adjoint. Mme Fabienne Delacroix et Mr Claude Garnier sont excusés.

Mr le Président ouvre la séance.

1) - INTERVENTION DE MR LE SOUS-PREFET

Mr le Sous-Préfet a annulé sa venue lundi 29 octobre ; son intervention d'une demi-heure environ est donc reportée au mardi 27 novembre.

2) - PRESENTATION DE LA DEMARCHE QUALITÉ PAR PROFORET (association des entrepreneurs de travaux forestiers de Franche-Comté).

Mr le Président accueille Mrs Nening, technicien à PROFORET et Lefèvre, technicien pour le programme PEFC (*Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières*).

Mrs Nening et Lefèvre distribuent deux plaquettes d'information présentant les objectifs de cette démarche et commentent leurs rôles respectifs.

Les échanges terminés, Mr le Président les remercie de leur intervention.

3) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 OCTOBRE 2018

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte rendu du précédent conseil communautaire. Sans observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

4) - ADMINISTRATION GENERALE

4.1. Modification du conseil communautaire suite à élections partielles à Courvières (*délibération n° 74*)

Sur la délibération du conseil municipal de COURVIERES du 20 octobre 2018, Mr Bernard GIRARD – 17 Rue des Essarts à COURVIERES a été élu pour représenter la commune au sein du conseil communautaire.

Délibération : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, en prennent acte.

Mr Girard siégera au conseil communautaire dès le prochain conseil, le temps que la présente délibération soit transmise au contrôle de légalité.

4.2. Attribution des fonds de concours 2018 aux communes de la CFD (*délibération n° 75*)

Mr Jean-Louis Néault indique que comme chaque année depuis 2012, année d'instauration de la FPU (*Fiscalité Professionnelle Unique*), la CFD doit reverser aux communes, sous forme de fonds de concours, les dotations et la fiscalité qu'elle a perçues en lieu et place des communes, soit 496 687.81 € selon le tableau récapitulé ci-dessous :

	Fonds concours 1 (DGF part salaire)	Fonds de concours 2 (Ajustement ACTP - IFER- TASCOM + Particip ZAE Bonnevaux et Frasne)	Fonds de concours 3 (Fiscalité ménages)	Total à verser
Bannans	5 981,03 €	1 427,00 €	8 610,90 €	16 018,93 €
Bonnevaux	1 385,45 €	13 444,00 €	21 725,48 €	36 554,93 €
Boujailles	1 278,88 €	976,00 €	23 844,41 €	26 099,29 €
Bouverans	897,80 €	68,00 €	22 373,62 €	23 339,42 €
Bulle	2 570,69 €	85,00 €	25 187,22 €	27 842,91 €
Courvières	510,26 €	1 070,00 €	13 608,98 €	15 189,24 €
Dompierre-les-Tilleuls	1 640,58 €	31,00 €	14 576,71 €	16 248,29 €
Frasne	6 126,37 €	43 341,00 €	178 174,52 €	227 641,89 €
La Rivière-Drueon	6 820,71 €	798,00 €	52 221,15 €	59 839,86 €
Vaux-et-Chantegrue	5 083,23 €	186,00 €	42 643,82 €	47 913,05 €
TOTAL	32 295,00 €	61 426,00 €	402 966,81 €	496 687,81 €

Délibération : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- décident de verser aux communes ci-dessus d'ici le 31.12.2018 la somme de 32 295 €. Cette somme est inscrite au compte 7419 « *versement sur DGF* ».
- décident de verser aux communes ci-dessus d'ici le 31.12.2018 la somme de 61 426 €. Cette somme est inscrite au compte 657341 « *subvention de fonctionnement aux communes membres du groupement* ».
- décident de verser aux communes ci-dessus d'ici le 31.12.2018 la somme de 402 966.81 €. Cette somme est inscrite au compte 739113 « *versements conventionnels de fiscalité* ».

5) - MILIEUX NATURELS

5.1. Désignation de 2 délégués titulaires et 2 suppléants au syndicat mixte Haut-Doubs Loue (délibération n° 76)

Mr le Président rappelle la délibération n° 2018-10-67 du 2 octobre 2018 visée le 3 octobre, validant les statuts du Syndicat mixte Haut-Doubs Loue et notamment la représentation des collectivités adhérentes, soit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la CFD.

Délibération : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désignent :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mr Jean-Louis NEAULT	Mr Christian VALLET
Mr Claude DUSSOUILLEZ	Mr Xavier VIONNET

6) - ZAE BULLE

6.1. Demande de subvention du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) par la SARL « *Simplement Chocolat* » (délibération n° 77)

Mr le Président rappelle que le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est une aide financière de l'Etat visant à préserver ou à développer un réseau d'entreprises de proximité.

Les commerçants, artisans et prestataires de services, sédentaires ou ambulants, qui souhaitent créer, maintenir, moderniser, adapter ou transmettre une entreprise de proximité peuvent demander des aides financières au FISAC, à condition de répondre aux critères suivant :

- Etre une entreprise de proximité réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'€ hors taxes
- Etre situé dans une commune de moins de 3 000 habitants.
- Les opérations éligibles doivent :
- s'appuyer sur des besoins identifiés,
- être viables sur le plan économique et concerner des marchés réels,
- ne pas créer de distorsion de concurrence (en avantageant un commerçant par rapport à un autre).

VU l'arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2017 portant modification statutaire et actualisation des compétences de la Communauté de Communes Frasne-Druegon,

CONSIDERANT que l'implantation d'une chocolaterie-confiserie-glacier ne crée pas de concurrence, puisqu'il n'existe pas d'autre activité de ce type sur le territoire de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT que cette activité amènera un certain dynamisme au secteur de Bulle et favorisera l'implantation d'entreprises commerciales sur la ZAE intercommunale de Bulle,

Délibération : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **émettent un avis très favorable à l'implantation de l'entreprise Simplement Chocolat ;**
- **approuvent la demande de subvention sollicitée par l'entreprise pour obtenir des fonds FISAC.**

6.2. Vente du lot n° 26 à la SARL « Simplement Chocolat » (délibération n° 78)

La société « SARL Simplement Chocolat », représentée par Monsieur Denis POIX-DAUDE, 79 Rue de la République à Pontarlier, SIRET n°443 188 46100026, a confirmé son intérêt pour l'acquisition du lot n° 26 désigné ci-dessous,

Lieu : Zone d'Activités Economiques intercommunale de Bulle

Section AB - parcelle n° 192 – Bande vitrine n°26

Surface : 1 605 m²

Une estimation par France Domaines a été réalisée le 18 avril 2018. Elle valide le prix à 25,50 € HT le m² pour ce lot et le forfait fixe de raccordement aux réseaux de 10 000 € par lot.

Ainsi, le prix de vente total est de 50 927,50 € HT, avec une TVA à la marge appliquée, soit un montant total de la vente de 59 495,16 € TTC.

Le contrat de réservation de ce lot n°26 signé le 30 août 2017 a été validé avec le versement des arrhes pour un montant de 3000 €.

Les frais de géomètre font partie de la prestation demandée par la CFD au cabinet Petite.

Les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

Délibération : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **approuvent la vente du lot n°26 à la société « SARL Simplement Chocolat » dans les conditions précitées,**
- **approuvent le procès-verbal de mesurage et d'estimation dressé par le géomètre susnommé,**
- **mandatent Monsieur le Président de la Communauté de Communes pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente.**

7) - SPORT – JEUNESSE – SOLIDARITÉ

7.1. Renouvellement du contrat de travail de Mr David Reymond, éducateur des activités physiques et sportives

Mr le Président rappelle que Mr David Reymond est engagé depuis le 16 novembre 2015 au grade d'éducateur sportif (3 CDD d'un an).

Ce poste n'étant pas pourvu par un agent titulaire, le poste a été déclaré vacant auprès du Centre de Gestion, comme à chaque fin de contrat.

En l'absence de candidatures répondant au profil du poste, Mr le Président indique que son contrat est renouvelé aux mêmes conditions que précédemment : échelon 8, à compter du 16 novembre 2018 pour un an.

7.2. Renouvellement de l'adhésion au dispositif départemental d'apprentissage du ski de fond (délibération n° 79)

Mr le Président rappelle le dispositif mis en place par le Département du Doubs, visant à développer la pratique du ski de fond dans les écoles primaires et que la CFD a intégré depuis de très nombreuses années.

Mr le Président précise que l'intervention du moniteur de ski dans les écoles, qui débute le 1^{er} décembre 2018, est à la charge des structures bénéficiaires pour ce mois, tandis que les interventions réalisées de janvier à mars sont éligibles à l'aide financière du Département.

Délibération : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décident de reconduire l'opération pour la saison 2019 (janvier à mars),
- autorisent Mr le Président à signer tout document lié à cette décision,
- autorisent Mr le Président à facturer le reliquat après subvention à la CCA 800 (Communauté de Communes Altitude 800) au prorata des heures effectuées dans les écoles de son territoire ayant bénéficié du dispositif.

8) - RNR DES TOURBIERES DE FRASNE – BOUVERANS

8.1. Embauche d'un conservateur : modalités et rémunération (délibération n° 80)

Mr le Président rappelle la délibération n° 2018-06-58 du 26 juin 2018, visée le 27 juin, validant le recrutement d'un conservateur affecté à la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans.

Une déclaration de vacance de poste a été déposée sous le n° 2018-2307 et la publicité légale a été faite par l'arrêté n° 2018-1541 du Président du Centre de Gestion du Doubs. Aucune candidature statutaire au grade d'ingénieur n'a correspondu au profil du poste.

Délibération : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décident l'embauche de Monsieur Vincent BERTUS, en qualité d'agent non titulaire aux conditions ci-dessous :
 - Date d'embauche19 novembre 2018
 - Grade - écheloningénieur - 5^e échelon (IB : 597 – IM : 503)
 - Temps de travail hebdomadaire.....10.50 heures
 - Durée du contratun an
- Autorisent Mr le Président à signer le contrat de travail à durée déterminée à intervenir
- Disent que les crédits sont ouverts au budget primitif 2018.

9) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

9.1. PLUi : réunion publique le 15 novembre à 19 h 30 à Bulle

X. Vionnet indique que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, une première réunion publique est prévue le 15 novembre à 19h30 à Bulle, pour présenter le diagnostic à la population et échanger sur les atouts, les contraintes et les enjeux à venir du territoire.

Cette réunion est annoncée via le site internet de la CFD et la page Facebook nouvellement créée pour donner les informations au fil de l'eau.

9.2. Divers

La cérémonie des vœux CFD aura lieu le vendredi 11 janvier à 20 h à la salle des fêtes de Vaux et Chantegrue.

Semaine bleue et résidence d'auteurs : Mr Dominique Ménétrier tient à remercier respectivement Adeline Dumont et Blandine Staszak pour la très bonne organisation de ces deux événements qui ont rencontré un Franc succès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Courvières.

Le Président,
Claude DUSSOUILLEZ.

